

## L'UNIFICATION SYNDICALE : UNE ARDENTE ET URGENTE NECESSITE

Depuis des années, la contre-offensive libérale ne cesse, en France comme ailleurs, de fragiliser les conquêtes sociales des décennies d'après-guerre.

Certes, les raisons en sont multiples : irruption et persistance d'un chômage de masse, brutalité, cupidité et cynisme d'un patronat et de classes possédantes débarrassées avec la fin de la Guerre froide de l'hypothèse de la socialisation des outils de production.

Mais comment ne pas constater la nocivité de l'émiettement syndical qui fait de la France, parmi toutes les nations développées, le pays comptant le plus d'organisations syndicales et, proportionnellement à la population active, le moins de salarié·es syndiqué·es ?

Que les organisations syndicales puissent encore régulièrement organiser de puissants mouvements sociaux, encore dernièrement en décembre 2019, ne saurait satisfaire toutes celles et tous ceux qui ne se résignent pas aux régressions sociales.

La division syndicale, éparpillement organique ou clivage de moins en moins pertinent entre syndicats « réformistes » et « contestataires » - comme si le syndicalisme ne luttait pas pour des réformes progressistes améliorant le quotidien des salarié·es, et comme si la Sécurité sociale n'était pas une avancée révolutionnaire – sert d'abord le patronat privé ou l'Etat patron.

Cette division, attisée par le climat permanent de concurrence électorale, nourrit les querelles internes au syndicalisme, gaspille énergie et temps militants dans la recherche d'alliances éphémères aux géométries variables donc illisibles pour les salarié·es, consacre dans le temps des fractures héritées d'une histoire de plus en plus éloignée, voire oubliée.

La FSU agit inlassablement pour l'unité d'action et pour l'unification du syndicalisme de transformation sociale. L'unification de ce syndicalisme, dans le contexte d'aujourd'hui, relève pour certain.es d'une chimère.

Le nationalisme et la réaction liment les conquêtes sociales. Plus que jamais, sans s'en dissimuler les difficultés, avec les salarié·es, la FSU doit poursuivre et amplifier toutes les initiatives, et notamment dans la Fonction publique, en vue d'une unification syndicale, sans exclusive, avec et autour de la CGT, en vue de la création d'un nouvel outil syndical au service du monde du Travail.

Unité et Action

Guislaine DAVID (Snuipp), Sigrid GERARDIN (Snuep), Boris GRALAK (Sncs), Bruno LEVEDER (Snasub), Anne ROGER (Snesup), Benoit TESTE (FSU), Sophie VENETITAY (Snes),

## SUR LE DIALOGUE SOCIAL (THEME 4, I.2.d)

*En débats préparatoires, des camarades minoritaires ont souhaité remettre en cause toute participation de la FSU au dialogue social. Ce n'est pas la position de UA FSU.*

**La constitution et les prérogatives des instances de dialogue social ont toujours été l'objet de combats pour une représentation la plus large et la plus efficace des salariés.**

En décembre 2007, les discussions entamées sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique ont débouché sur une négociation soumise aux organisations syndicales.

**Le 2 juin 2008 le relevé de conclusion fut signé par une majorité d'organisations (CGT CFDT FSU UNSA Solidaires CGC).**

Ces accords fondaient la composition des instances de dialogue social sur la base de l'élection en mettant fin entre autres mesures à la présomption irréfutable de représentativité au niveau national interprofessionnel dont bénéficiaient depuis 1944 cinq confédérations.

Plusieurs étapes et luttes ont précédé ce résultat : fondé sur le respect des cinq critères énoncés dans la circulaire Parodi de 1945, le système consacrait un pluralisme syndical apparaissant comme l'expression démocratique de la diversité des forces sociales.

L'arrêté du 3 mars 1966 qui dressait la liste des organisations les plus représentatives au plan national (CGT, CFTC, CFDT, FO et CGC pour la catégorie cadre) figeait cependant le système.

La loi du 27 décembre 1968 instituant la reconnaissance de la section syndicale dans l'entreprise établissait que tout syndicat affilié à une organisation représentative sur le plan national était considéré comme représentatif dans les entreprises.

La loi de 1982 étendit la présomption de représentativité irréfutable en donnant aux syndicats représentatifs un monopole inconditionnel de candidature pour le premier tour des élections professionnelles.

Désormais, pour avoir le droit de se présenter aux élections professionnelles, les syndicats représentatifs étaient dispensés de faire la preuve qu'ils avaient 10 % d'adhérents ou d'électeurs.

Les autres organisations devaient, à l'inverse, faire la preuve de leur représentativité au niveau des branches et des entreprises devant les tribunaux si celle-ci était contestée par un syndicat.

Avec le développement de nouvelles organisations syndicales comme les SUD puis l'UNSA, la représentativité présumée du « club des cinq » était de plus en plus considérée comme un « privilège ».

Avec la loi de 2008, les OS affiliées à une union ou confédération de syndicats représentative au niveau national dans une fonction publique peuvent se présenter aux élections CT et CAP de même que toute organisation syndicale légalement constituée depuis au moins deux ans et remplissant les conditions d'indépendance et de respect des valeurs républicaines.

Les thèmes et niveaux de négociation ont été élargis : outre l'évolution des rémunérations, feront l'objet de négociations, déroulement des carrières et promotion professionnelle, action sociale et PSC, hygiène sécurité et santé au travail, insertion professionnelle des personnes handicapées, égalité professionnelle femmes/hommes.

La hiérarchie des normes prévaut et toute négociation ayant pour objet de traduire un accord conclu au niveau supérieur devra le préciser, l'améliorer dans le respect de ses stipulations générales. En cas de vote unanime défavorable d'un avis en CT ou conseil supérieur, une deuxième délibération doit être représentée.

Bien entendu la loi comporte des aspects négatifs comme le fait que seules les OS ayant signé un accord peuvent participer aux comités de suivi mais la présence dans les instances de dialogue d'organisations défendant des mesures collectives en s'appuyant le plus possible sur un rapport de forces créé par les mobilisations a permis d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des personnels.

La sensibilisation appuyée sur des données concrètes des inégalités femmes /hommes a débouché sur le **protocole égalité femmes-hommes**. De même, étant donné la montée de la pratique du télétravail, c'est l'intervention syndicale dans les discussions et négociations qui aboutit à poser des garde-fous sur cette question .

Face à cela les gouvernements et singulièrement celui d'E. Macron cherchent à réduire l'efficacité du dialogue social en l'enfermant dans un cadre contraint, en réduisant le champ de compétences d'instances comme les CAP, en dévoyant le sens même des mesures comme le montrent les exemples de vote unanime défavorable où sont représentés les mêmes textes sans nouvelle délibération dans l'intervalle.

La question est donc celle des tentatives de contournement du dialogue social par le gouvernement.

Face à cela la FSU et ses syndicats doivent porter avec force la voix des personnels dans les instances, rendre publiques les étapes des discussions et construire les actions nécessaires pour redonner tout son sens à la démocratie sociale.

## **Groupe des 9 : arc unitaire original chez les retraité·es**

A l'initiative de la FSU, fin 2013, naît le groupe des 9. Face à la dégradation continue du pouvoir d'achat des retraité·es, lié aux réformes successives et aux mesures gouvernementales d'austérité, il était urgent de riposter dans l'unité. Le « groupe des 9 » en juin 2014 a rassemblé de plus de 20000 personnes à Paris. L'arc unitaire regroupe des organisations syndicales de retraité·es CGT, FO, CFTC, FSU, Solidaires et des associations FGR-FP, LSR, UNRPA.

Depuis 2014, le G9 multiplie les initiatives tant à Paris que dans les départements où se sont constituées des intersyndicales pérennes, socle de sa construction unitaire au plan local. Colloques départementaux, présence dans les CDCA\* illustrent la motivation des militants locaux.

Les interventions de ses représentant·es au HCFEA pour la défense de la Sécurité Sociale, des Services Publics de proximité et la revendication d'un grand Service Public de l'autonomie, ont assuré la reconnaissance d'un syndicalisme retraité unitaire, combatif et porteur de propositions.

Cette expérience unique dans la durée offre un arc unitaire qui permet aux retraité·es d'exprimer leur mécontentement. Au-delà des revendications sur l'augmentation des pensions, le G9 est aussi un lieu de réflexion sur des enjeux majeurs : quelle place pour les retraité·es dans la société ? Quelle est l'importance de ce mot ? Pourquoi le gouvernement, les médias l'évitent-t-ils ? Quels dossiers communs actifs/retraités ?

Avec la manifestation nationale du 2 décembre, troisième initiative du G9 en 2021, toutes et tous sentent la nécessité d'être visibles, présents avec leurs revendications dans ce contexte délétère de campagne présidentielle qui évite de poser les questions sociales dont le projet de société pour demain.

Les organisations syndicales de retraité·es sont membres de fédérations ou confédérations ayant leur propre analyse sur les politiques gouvernementales, des points de vue parfois opposés sur des textes fondamentaux comme la loi travail, les réformes AGIRC, ARRCO. Des échanges menés en toute confiance, ont permis de lever les obstacles et de progresser dans les analyses et les actions communes.

Le G9 porte ses revendications tout en s'impliquant dans les combats du mouvement social.

\* Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

UA Michel ANGOT (Snuter) ; Marylène CAHOUE (Snes) ; Bernard CHARLIER (Snep) ; Anne-Marie GUICHAOUA (Snupden); Hervé LE LOUREC (Snesup) ; Claude RIVE (Snuipp)

## **Paysage syndical**

### *Etat des forces électorales*

#### Interprofessionnel :

Suite à la loi du 20 août 2008, mesure de la représentativité par l'élection : 8 % des voix sont nécessaires pour être représentatif au niveau national ( interpro et branches ), 10 % au niveau des entreprises.

Cinq organisations répondent à ce critère après les élections de 2017

CFDT 26,37 % CGT 24,85 % FO 15,59 % CGC 10,67 % CFTC 9,49 %5,

L'Unsa a obtenu en 2017 5,35 % des suffrages exprimés en progression par rapport à 2013 et des résultats qui lui permettent de négocier dans 86 branches . En juin 2020 elle a interpellé Emmanuel Macron et revendique un nouvel étage de représentativité basé sur l'addition des voix des salariés du public et du privé dans toutes les instances où ils sont ensemble concernés .

*Mai 2021* : chiffres de la représentativité des OS de salariés dans le secteur marchand et associatif ; agrégation de trois types de scrutins : élections professionnelles dans les établissements de plus de 10 salariés, votes du collège salarié des chambres d'agriculture en janvier 2019 et ceux des salariés des TPE en mars -avril 2021.

CFDT 27 % des suffrages exprimés, CGT 23 % FO 15,2 % CFTC 9,5 % CFE-CGC 12 % Unsa 6 % Solidaires 3,7 %.

#### Fonction Publique

Résultats des élections de décembre 2018 sur l'ensemble des trois versants :

1 CGT 2 CFDT 3 FO 4 Unsa 5 FSU 6 Solidaires

La CGT reste première ( 21,8 % dans les trois versants ) mais perd 1,3 % ( après 2,3 en 2014)

Décembre 2018 : même si la CGT reste première dans la FP, la CFDT devient première confédération sur l'ensemble du salariat ce qui constitue un événement dans le syndicalisme français.

Dans la Fonction Publique d'État

1 FO 2 FSU 3 Unsa 4 CFDT 5 CGT 6 Solidaires 7 CGC

FO garde sa première place à l'Etat mais baisse dans l'Education au profit de la FSU ( FO 17,1 % FSU 16,3 ) ; l'unsa progresse (4<sup>e</sup> place dans la FP, 3<sup>e</sup> à l'État)

Chute de 4,6 points du taux de participation entre 2021 et 2017.

**Un syndicalisme divisé :** Dans les études sur le syndicalisme , des chercheurs constatent que plus de 10 ans après la position commune sur la représentativité les effets attendus visant à atténuer la dispersion syndicale n'ont pas été manifestes même si des organisations syndicales ont disparu de certaines entreprises.

Or la division syndicale revient régulièrement comme objet de critique dans les enquêtes sur les syndicats .

Cette préoccupation est partagée par les deux premières centrales : « Plus le syndicalisme est éclaté, plus on a de chances d'être divisés et moins on est efficace pour les salariés » disait Philippe Martinez il y a un an environ. Quant à Laurent Berger, en clôture du Congrès de Rennes il affirmait vouloir » en finir avec le discours trop souvent entendu de la CFDT réformiste isolée et à l'écart des mouvements sociaux » pour passer à la « CFDT leader syndical dans le pays, autour de laquelle se structure un syndicalisme nouveau , indépendant et responsable ». Et il ajoutait en mai 2021 : « la 1<sup>ere</sup> place de la CFDT nous engage à nous positionner comme le leader du mouvement syndical français ». Un appel à plus travailler avec l'Unsa et la CFTC suivait.

#### **Un syndicalisme en difficulté :**

les résultats des élections professionnelles publiés en mai 2021 montrent que de nombreux travailleurs sont éloignés du syndicalisme . L'abstention augmente, la CGT perd 150000 suffrages et la CFDT 38000. Les mobilisations continuent à être importantes , dans les entreprises ou dans

certains secteurs mais les conquêtes collectives manquent . Des formes de contestation se développent a coté des syndicats .

Le gouvernement avance dans l'affaiblissement de l'État social, a profité de la division syndicale sur un dossier emblématique comme celui des retraites et s'affranchit désormais de l'opposition des syndicats comme sur la réforme de l'assurance-chômage, réforme pourtant unanimement condamnée par les OS .

Alors que nous assistons à un moment préélectoral particulièrement inquiétant, où les thématiques de l'extrême droite saturent l'espace médiatique ( cf débat des candidats à l'investiture LR), le mouvement syndical a des responsabilités accrues. Or, il est plus que difficile de parvenir à des ripostes unitaires meme sur des questions qui pourraient etre partagées. Deux exemples : non signature de la CFDT pour la tribune sur l'extrême droite, lettre sur les salaires dans la Fonction Publique émanant des seuls CGT FSU Solidaires .

## **Pour un syndicalisme véritablement universaliste de transformation sociale**

Confronté à des difficultés à mobiliser, à inventer de nouvelles formes d'action, à toucher plus largement jeunes et classes populaires, le syndicalisme doit lutter contre toutes les inégalités pour construire une alternative d'émancipation unifiant les formes de lutte.

D'où l'urgence à ne plus dissocier questions sociales et sociétales, mais à prendre en compte les différents rapports de domination, sans les hiérarchiser ni essentialiser les identités .

L'universalisme dont se réclame la République, qui se traduit par une égalité de droits accordée aux citoyens a pu être utilisé comme un instrument d'oppression, justifier le colonialisme, ignorer de fait les inégalités.

Le syndicalisme de transformation, face au capitalisme, s'est centré sur la lutte des classes. Il doit aujourd'hui concevoir l'universalisme comme un objectif , viser la conquête de nouveaux droits pour toutes et tous et l'avènement d'une égalité réelle , un universalisme qui n' occulte ni ne minore les formes particulières de discrimination, racisme, sexisme, ou l'héritage du colonialisme..

C'est en pensant l'interaction entre ces inégalités, la conjonction de facteurs d'oppression que l'on les combattra de la façon la plus efficace.

Ainsi, les femmes de milieux populaires subissent à la fois la domination de classe et de genre engendrée par le capitalisme patriarcal.

Les analyses intersectionnelles révèlent l' accentuation des inégalités sociales et genrées dans les « choix » des élèves en matière d'enseignements de spécialité et d'orientation alimentent notre critique de la réforme du lycée.

Les études sur l'apprentissage illustrent les effets croisés des inégalités sociales et du racisme dans le recrutement des jeunes .

Nous avons besoin, au quotidien, besoin de penser ensemble ces discriminations pour mieux les combattre, enjeu renouvelé du syndicalisme, avec la question centrale de la transition écologique indissociable de son volet social.

Notre syndicalisme doit encore évoluer : à l'interne, dans ses modes de fonctionnement et de structuration sur la place des femmes notamment, dans l'élaboration des revendications et la conduite des actions pour prendre en compte lutte des classes et inégalités spécifiques.

Il a fait du chemin en ce sens . Penser les formes d'inégalités sans que l'une signifie l'exclusion de l'autre, travailler à leur convergence voilà ce qui peut donner un nouvel élan à un syndicalisme réellement universaliste de transformation sociale.

Frédérique ROLET, UA

,

.

## **Pour la syndicalisation des policiers au sein de la FSU**

Le Congrès de Clermont-Ferrand de la FSU, lorsque le débat a été posé par une tendance minoritaire, a tranché la question de la syndicalisation des personnels du ministère de l'Intérieur en général et de la syndicalisation FSU dans la police en particulier.

Dans la situation sociale et politique compliquée de notre pays, dans le contexte de polarisation du débat public par l'extrême-droite, revenir sur cette décision et décider de ne plus syndiquer des personnels appartenant au ministère de l'Intérieur au sein de la FSU au prétexte que ceci est difficile serait d'une part discriminant envers celles et ceux qui, fonctionnaires et agents publics, effectuent correctement leur travail dans le respect des citoyennes et des citoyens et des valeurs d'égalité, de justice sociale, de fraternité et de liberté.

Ce serait aussi désertier un terrain d'intervention contre les courants qui poussent la police républicaine, une police de sûreté publique, à devenir un simple bras armé du pouvoir en place.

Cette vision, sans doute simpliste, qui a abouti à la proposition de ne plus syndiquer de policiers dans la FSU reviendrait à affaiblir l'incarnation des principes de la FSU en introduisant l'idée que la deuxième fédération de fonctionnaires refuserait une catégorie professionnelle pour des motifs qui relèvent au final de commentaires (fussent-ils justes) de la situation ?

Ce serait là un recul au regard d'une dimension de notre identité : « La FSU œuvre contre les exclusions, le racisme, les discriminations de toute nature... »

D'autant que comme fédération de la fonction publique, nous serions alors la seule organisation, hormis la CNT, à tourner le dos au syndicalisme policier. Toutes les organisations représentées au Conseil Commun de la Fonction publique ont une activité syndicale dans la police.

Si nous voulons apporter du changement, changer les consciences, lutter contre les dérives de toute nature et devenir une force de propositions reconnue, il est essentiel d'être acteurs et non spectateurs.

Nous devons être entendus. La FSU porte un syndicalisme de transformation sociale, et nous pouvons et devons tout faire pour transformer la « police nationale ».

Et il est important également qu'un lien étroit soit instauré entre les instances fédérales de la FSU et la structure qui syndique les personnels policiers (Snuitam Branche ministère de l'Intérieur) afin que toutes les publications soient en parfaite adéquation avec l'orientation fédérale nationale.

UA FSU

Flavien BENALET, Matthieu LEIRITZ, Rachel SCHNEIDER